

Série

Les achats, les stocks et les ventes

(Corrigé des exercices d'application)

1.

1) Traitements comptables appropriés :

Les achats et stocks doivent être pris en compte lorsque les avantages et risques importants liés à la propriété ont été transférés et qu'ils peuvent être mesurés de façon fiable.

Dès que les marchandises sont à bord du navire, il convient de les prendre en compte chez ABC. Néanmoins, ce principe est difficile à mettre en œuvre, d'autant plus que les avantages tirés ne justifient généralement pas les coûts de pilotage comptable des matières en cours de transport maritime.

2) L'erreur commise par ABC ne devrait pas avoir d'incidence sur son bénéfice net de l'exercice, puisque les achats et les stocks de clôture sont sous-évalués du même montant.

En revanche, du point de vue de la situation financière de la société ABC, le montant des stocks et les comptes fournisseurs sont sous-évalués, ce qui peut fausser les analyses financières si les montants sont significatifs.

3) Pour déterminer s'il est nécessaire ou non de procéder à une correction, il faut déterminer si la pratique comptable d'ABC entraîne des biais significatifs. Si les sommes en jeu sont importantes, il convient de procéder à l'enregistrement des matières en cours de transport maritime au risque de la société ABC.

2.

Trois avantages de la méthode du coût réel :

- (1) Elle permet le meilleur rapprochement des charges aux produits.
- (2) La méthode traduit fidèlement le flux réel des produits.
- (3) La valeur des stocks est évaluée au coût réel et non selon des coûts estimatifs.

Trois limites de la méthode du coût réel :

- (1) Le coût de mise en œuvre de la méthode est généralement élevé.
- (2) Ladite méthode n'est applicable qu'aux produits non fongibles, identifiables.

Elle est inapplicable dans le cas de processus de fabrication ou lorsque les articles sont homogènes sans caractéristique particulière.

(3) En période de variation des prix, la méthode perd de son utilité puisqu'elle associe un coût historique à un prix actuel.

3.

1) Normalement, si les achats sont effectués aux conditions départ usine, les achats et les stocks doivent inclure les produits achetés dès la date d'expédition par le fournisseur.

2) Les frais de transport à l'achat doivent être inclus dans le coût des stocks parce qu'ils font partie du prix payé ou de la contrepartie cédée en contrepartie du bien acquis et qu'ils sont nécessaires pour mettre les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent.

3) La méthode du coût moyen pondéré constitue la méthode de compromis : en cas de variation des prix, l'évaluation des stocks au bilan est moins proche du coût de remplacement, mais la mesure du coût des ventes est plus proche du coût de remplacement que dans la méthode du FIFO. En d'autres termes, en période de hausse des prix, la méthode du FIFO préserve la fiabilité du montant des stocks de clôture évalués aux derniers prix tout en réduisant le coût des marchandises vendues évaluées aux prix les plus bas (anciens prix).

4) Les marchandises en consignation sont déposées chez l'entreprise chargée de les vendre tout en restant propriété du fournisseur tant qu'elles ne sont pas vendues. C'est l'entreprise qui en a la propriété qui les présente parmi ces stocks. Le propriétaire ne constate la vente de ces produits qu'après qu'ils aient été vendus par l'entreprise qui les a reçus en consignation.

4.

1) Calcul du coût de production

	N	N+1	N+2
Coût variable	10	11	11
Coût fixe unitaire	1	1,2	0,9
Coût de production unitaire	11	12,2	11,9

2) La méthode de l'imputation rationnelle a pour effet d'éliminer le coût de la sous activité des charges incorporables et corrélativement de rendre, dans l'hypothèse d'une sous activité, le coût de production unitaire indépendant du niveau d'activité.

5.

A. Chiffres manquants (activité commerciale).

	N	N + 1	N + 2
Vente	520	630	740
Réduction sur ventes	20	30	40
Ventes nettes	500	600	700
Stocks initiaux	100	200	270
Stocks finals	200	270	310
Achats	500	550	600
Coût d'achat des marchandises vendues	400	480	560
Marge brute	100	120	140

B. Vérification de la cohérence des chiffres :

Taux de marque	20%	20%	20%
----------------	-----	-----	-----

Les taux de marque sont constants d'un exercice à l'autre. Les stocks finals d'un exercice sont les mêmes que les stocks initiaux de l'exercice suivant.

6.

A. 1) Valeur théorique de la méthode retenue par la NCG :

La NCG dispose que le compte 755 est crédité du montant des escomptes obtenus par l'entreprise de ses fournisseurs par le débit du compte de tiers intéressé ou d'un compte de trésorerie.

Au niveau théorique, deux méthodes peuvent être utilisées pour la comptabilisation des escomptes obtenus sur achats :

- la prise en compte en produits financiers,
- la prise en compte en diminution du coût des achats.

A) Argumentation en faveur de la comptabilisation des escomptes obtenus des fournisseurs en produits financiers

- Les escomptes ne se rapportent pas au coût de la marchandise achetée mais constituent une réduction obtenue par l'acheteur parce qu'il consent à son fournisseur l'avantage financier de le payer avant le terme courant. L'escompte obtenu est une sorte d'intérêt gagné. Néanmoins, ne s'agissant pas d'une opération de prêt, un tel argument paraît contestable.

- Les escomptes obtenus sont par hypothèse généralement non significatifs, d'où l'absence d'impact sur la signification des marges sur coût d'achat du mode de comptabilisation.

- La prise en compte des escomptes obtenus, par hypothèse, hors facture complique l'évaluation des stocks en net d'escompte notamment dans la méthode de l'inventaire intermittent. L'évaluation des stocks en brut, bien que moins rigoureuse, a l'avantage d'être plus simple.

B) Argumentation en faveur de la comptabilisation des escomptes obtenus des fournisseurs en déduction des achats

- La comptabilisation des escomptes obtenus grâce à un paiement rapide du fournisseur en produits financiers amène à constater un produit avant que la marchandise ne soit vendue pour les articles figurant en stocks à la date de clôture. Elle constitue une entorse à la convention de rattachement des charges aux produits.

- Les escomptes de règlement affectent le coût d'achat, la comptabilisation en déduction des achats permet de mieux mesurer les coûts et la marge sur coût matière (marge brute).

- Alors que les ventes à crédit sans intérêt sont comptabilisées pour leur équivalent au comptant, la différence entre le prix pratiqué et le prix au comptant est rapportée à la période en tant que produits financiers, les achats sont portés pour leur prix compte non tenu de la réduction obtenue en raison du paiement au comptant et de la renonciation au délai de crédit gratuit.

2) Valeur théorique de la comptabilisation en diminution du coût des marchandises vendues de l'exercice :

Cette méthode ne fait que modifier la présentation de la réduction obtenue venant en déduction du coût des ventes au lieu d'être présentée en produits financiers ; elle ne rétablit pas le respect de la convention de rattachement des charges aux produits.

3) Valeur théorique de la déduction de l'escompte du coût de l'achat :

La comptabilisation de l'escompte au moment de son obtention en produits financiers ou en diminution des coûts des ventes présente la faiblesse de constater un produit avant que le processus de réalisation du gain (la vente du produit ou sa consommation) ne soit achevé.

La comptabilisation en diminution des achats réduit le coût des achats et des stocks et reflète de façon fidèle leurs coûts réels. Elle assure le meilleur rattachement des charges aux produits.

B. Oui, en comptabilisant l'escompte obtenu en produits différés à rapporter en résultat au fur et à mesure de la réalisation de la vente du produit ou sa consommation.

C. Le système comptable tunisien ne reconnaît pas la formule du LIFO parmi les PCGA en Tunisie.

En période de hausse des prix, la formule du LIFO permet l'estimation la plus fidèle du coût des ventes mais fausse l'image de la valeur des stocks au bilan, évalués aux prix les plus anciens.

D. Si les effets de ces changements sont significatifs, ils sont traités en tant que changement de méthodes avec effet rétrospectif.

Mais les escomptes sont généralement peu significatifs et il n'est pas possible d'adopter dans le cadre des PCGA en Tunisie la formule du LIFO.

7.

1) Détermination de la valeur du stock final selon le CMP

a) Détermination de la quantité du stock final :

Stock initial	100
Achats	240
A déduire :	
Ventes	50
Pertes	5
Quantité en stock final =	285

b) Calcul du coût moyen pondéré

$$\frac{100 + 250 + 24}{100 + 240} = \frac{374}{340} = 1,1$$

c) Evaluation du stock final : $285 \times 1,1 = 313,5$

d) Calcul du coût de ventes :

Stock initial	100 D
Achats	250 D
Frais sur achats	24 D
Total	374 D
Stock final	313,5 D
Coût d'achat des m/ses vendues	60,5 D

2) Présentation de l'état de résultat :

a) Etat de résultat par nature (méthode autorisée) :

Produit d'exploitation

Ventes	90 D
Total des produits d'exploitation	90 D
Charges d'exploitation	
Achats (y compris frais sur achats)	274 D
Variation des stocks	- 213,5 D
Frais de personnel	20 D
Total des charges d'exploitation	80,5 D
Résultat d'exploitation	9,5 D
Charges financières	5 D
Résultat des activités ordinaires avant impôt	4,5 D

b) Etat de résultat par destination (méthode de référence) :

Ventes	90 D
Coût des ventes	60,5 D
Marge brute	29,5 D
Coût d'administration	20 D
Résultat d'exploitation	9,5 D
Charges financières	5 D
Résultat des activités ordinaires	4,5

8.

Tableau de répartition des charges et détermination du coût de production

	Montant	Incorporable			Non incorporable	Matières	
		Variable	Q	Fixe			Q
Stock initial de produits finis	100	100	50				
Stock initial d'en-cours	40	40					
Stock initial de matières premières	50					50	100
Achats de matières premières	250					250	400
Frais sur achat	25					25	400
Frais de personnel	150	100	150		50		
Loyers	60			40	20		
Réparation matériel de production	25			25			
Amortissements	35			20	15		
Frais commerciaux	30				30		
Frais financiers	5				5		
TOTAL		240		85	120	325	500
Matières premières		195				(-195)	300
Frais fixes incorporables		85		(-85)		130	200
TOTAL	770	520	200				

Coût de production unitaire : $\frac{520}{200} = 2,6$

Coût des ventes : $2,6 \times 140 = 364$

Stock final : $(50 + 150 - 140) = 60 \times 2,6 = 156$

Etat de résultat (méthode de référence)

Ventes	700
Coût des ventes	364
Marge brute	336
Frais de distribution	30
Frais d'administration	85
Résultat d'exploitation	221
Charges financières	5
Bénéfice des activités ordinaires	216
Impôt sur les sociétés	75,600
Bénéfice net	140,400

9.

Frais sur achat par destination inventaire permanent			Frais sur achat par destination inventaire intermittent		
1a			1a		
37 Stocks marchandises	130.000		607 Achats marchandises	130.000	
43666 TVA récupérable	23.400		43666 TVA récupérable	23.400	
401 Fournisseurs d'exploitation		100.000	401 Fournisseurs d'exploitation		100.000
532 Banque		53.400	532 Banque		53.400
Importation marchandises			Importation marchandises		
Frs étrangers 100.000			Frs étrangers 100.000		
Droits de douane <u>30.000</u>			Droits de douane <u>30.000</u>		
130.000			130.000		
TVA 18% = 23.400			TVA 18% = 23.400		
Les droits de douanes sont payables au comptant ou par obligation cautionnée			Les droits de douanes sont payables au comptant ou par obligation cautionnée		
1b			1b		
37 Stocks marchandises	1.300		607 Achats marchandises	1.300	
43666 TVA récupérable	90		43666 TVA récupérable	90	
401 Fournisseurs d'exploitation		1.390	401 Fournisseurs d'exploitation		1.390
Facture transit. achat comptabilisé au 1a			Facture transit. achat comptabilisé au 1a		
2			2		
401 Fournisseurs d'exploitation	1.390		401 Fournisseurs d'exploitation	1.390	
532 Banque		1.378,2	532 Banque		1.378,2
755 Escomptes obtenus		10	755 Escomptes obtenus		10
43666 TVA récupérable		1,8	43666 TVA récupérable		1,8
Payé facture transitaire escompte 2%			Payé facture transitaire escompte 2%		
500 x 2% = 10			500 x 2% = 10		

Frais sur achat par nature inventaire permanent			Frais sur achat par nature inventaire intermittent		
1a			1a		
37 Stocks marchandises	130.000		607 Achats marchandises	130.000	
43666 TVA récupérable	23.400		43666 TVA récupérable	23.400	
401 Fournisseurs d'exploitation		100.000	401 Fournisseurs d'exploitation		100.000
532 Banque		53.400	532 Banque		53.400
Importation marchandises			Importation marchandises		
Frs étrangers 100.000			Frs étrangers 100.000		
Droits de douane <u>30.000</u>			Droits de douane <u>30.000</u>		
130.000			130.000		
TVA 18% = 23.400			TVA 18% = 23.400		
Les droits de douanes sont payables au comptant ou par obligation cautionnée			Les droits de douanes sont payables au comptant ou par obligation cautionnée		
Ou (déconseillé)					
607 Achats marchandises	130.000				
43666 TVA récupérable	23.400				
401 Fournisseurs d'exploitation		100.000			
532 Banque		53.400			
37 Stocks de marchandises	130.000				
607 Achats marchandises		130.000			
1b			1b		
6241 Transfert sur r achats	800		6241 Transfert sur r achats	800	
622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	500		622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	500	
43666 TVA récupérable	90		43666 TVA récupérable	90	
401 Fournisseurs d'exploitation		1.390	401 Fournisseurs d'exploitation		1.390
Facture transitaire achat comptabilisé au 1a			Facture transitaire achat comptabilisé au 1a		
d°			d°		
37 Stocks marchandises	1.300				
79 Transfert de charges		1.300			
Coût incorp. Aux stocks					
2			2		
401 Fournisseurs d'exploitation	1.390		401 Fournisseurs d'exploitation	1.390	
532 Banque		1.378,2	532 Banque		1.378,2
755 Escomptes obtenus		10	755 Escomptes obtenus		10
43666 TVA récupérable		1,8	43666 TVA récupérable		1,8
Payé facture transitaire escompte 2%			Payé facture transitaire escompte 2%		
500 x 2% = 10			500 x 2% = 10		

Frais sur achat par destination inventaire permanent				Frais sur achat par destination inventaire intermittent			
3				3			
37 Stocks marchandises		319.000		607 Achats marchandises		319.000	
43666 TVA récupérable		57.000		43666 TVA récupérable		57.000	
401 Fournisseurs d'exploitation			376.000	401 Fournisseurs d'exploitation			376.000
	Coût	TVA			Coût	TVA	
a) Achats marchandises	300.000	54.000		a) Achats marchandises	300.000	54.000	
b) Port	3.000	300		b) Port	3.000	300	
c) Commission	15.000	2.700		c) Commission	15.000	2.700	
d) Ass. transport	1.000			d) Ass. transport	1.000		
Total	319.000	57.000		Total	319.000	57.000	
TTC	376.000			TTC	376.000		
4				4			
37 Stocks marchandises		15.300		37 Stocks marchandises		15.300	
401 Fournisseurs d'exploitation			15.300	401 Fournisseurs d'exploitation			15.300
Achat auprès d'un non assujetti				Achat auprès d'un non assujetti			

Frais sur achat par nature inventaire permanent				Frais sur achat par nature inventaire intermittent			
3				3			
37 Stock de marchandises	300.000			607 Achats de marchandises	300.000		
6241 Transport sur achats	3.000			6241 Transport sur achats	3.000		
622 Rémun. d'inter. et honoraires	15.000			622 Rémun. d'inter. et honoraires	15.000		
616 Primes d'assurances	1.000			616 Primes d'assurances	1.000		
43666 TVA récupérable	57.000			43666 TVA récupérable	57.000		
401 Fournisseurs d'exploitation			376.000	401 Fournisseurs d'exploitation			376.000
a) Achats marchandises	300.000	54.000		a) Achats marchandises	300.000	54.000	
b) Port	3.000	300		b) Port	3.000	300	
c) Commission	15.000	2.700		c) Commission	15.000	2.700	
d) Ass. transport	1.000			d) Ass. transport	1.000		
Total	319.000	57.000		Total	319.000	57.000	
TTC	376.000			TTC	376.000		
d°				4			
37 Stock de marchandises	19.000						
79 Transfert de charges			19.000				
Transfert des frais sur achat incorporables							
37 Stocks marchandises	15.000			607 Achats marchandises	15.000		
6241 Transport sur achats	300			6241 Transport sur achats	300		
401 Fournisseurs d'exploitation			15.300	401 Fournisseurs d'exploitation			15.300
Achat auprès d'un non assujetti				Achat auprès d'un non assujetti			
d°				4			
37 Stock de marchandises	300						
79 Transfert de charges			300				
Transfert des frais de transport en stocks							